



Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire
Direction des affaires juridiques et corporatives

Québec, le 16 juillet 2026

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents
N/dossier : MMGT01731

Madame,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 25 juin 2026 pour l'obtention des documents suivants :

« 1. Concernant la gestion, par votre établissement, du Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS (PSOC) — Volet soutien à la mission globale :

1.1. La liste des organismes financés en mission globale dans chacune des typologies.

1.2. Le total des sommes accordées en mission globale dans chacune des typologies.

1.3. La liste des organismes figurant dans plus d'une typologie, ainsi que les typologies applicables.

1.4. Le nombre d'organismes admis au PSOC, mais non financés en mission globale, dans chacune des typologies.

1.5. Le total des montants de rehaussement demandés par les organismes à titre de contribution du PSOC à la réalisation de la mission globale (Il ne s'agit pas du montant versé aux organismes en mission globale, mais du montant supplémentaire demandé par les organismes. Ce dernier est inscrit au Formulaire annuel — Mise à jour de l'information/Demande de rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien à la mission globale), pour chacune des typologies.

2. Concernant les ententes visant la fourniture, la prestation ou l'échange de certains services conclues entre votre établissement et les organismes communautaires en application des articles 508 et 520 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (la Loi) :

2.1. La liste des organismes titulaires d'un agrément leur permettant de recevoir une allocation financière visée à l'article 508 de la Loi.

2.2. La liste des organismes qui reçoivent une allocation financière en application de l'article 508 de la Loi.

2.3. Pour chacune des ententes conclues en application de l'article 520 de la Loi :

2.3.1. le nom de l'organisme,

2.3.2. le programme-service responsable,

- 2.3.3. l'objet de l'entente ou la nature des services visés,**
2.3.4. le montant de l'allocation financière accordée.
2.4. La liste des organismes visés par une allocation financière en application de l'article 508 qui reçoivent également du financement dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires, volet soutien à la mission globale.
2.5. Les exigences, critères, politiques, directives, cadres ou procédures utilisés pour déterminer l'admissibilité d'un organisme à l'agrément lui permettant de recevoir une allocation financière visée à l'article 508.
2.6. Les exigences de reddition de comptes applicables aux organismes titulaires d'un agrément ou signataires d'une entente conclue en application de l'article 520 de la Loi, notamment les modalités et la périodicité.
2.7. Les modèles, gabarits ou canevas utilisés pour les ententes conclues en application de l'article 520 de la Loi.
2.8. Toute directive, politique, cadre, procédure ou communication interne portant sur l'application des articles 508 et 520 de la Loi auprès des organismes.»

À cet égard, vous trouverez ci-joint les documents détenus par Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire et permettant de répondre à votre demande, soit les documents intitulés « Liste organismes financés MG par typo_2025-2026 », « Nbre organismes_sommes_par typo_2025-2026 » et « Rehaussement demandé par typo_2025-2026 » répondant aux points 1.1, 1.2 et 1.5. Quant aux points 1.3 et 1.4, il n'y a pas d'organisme figurant dans plus d'une typologie dans notre région et il n'y a pas d'organisme admis et non financé en mission globale dans notre région.

Vous trouverez également ci-joint les documents intitulés « Ententes DSMDI », « Ententes DJ » et « Ententes DSAD-SS » répondant au point 2. D'ailleurs, vous trouverez également ci-joint deux ententes qui ne sont pas répertoriées dans l'une des listes jointes à la présente, soit les documents intitulés « Entente de partenariat CIUSSS-SABSA » et « Avenant_CSF_Crise_2025-2026_PECH_VF (4) ». Notez que des renseignements concernant des tiers ont été caviardés, conformément aux articles 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « LADOP »).

De plus, vous trouverez ci-joint un gabarit répondant au point 2.7 intitulé « Gabarit 3_RC_SANS CSF_Nom organisme (1) ».

Finalement, nous vous informons que nous ne détenons pas document permettant de répondre aux autres points de votre demande.

En terminant, si vous êtes insatisfaite de notre réponse, soyez informée qu'en vertu de la LADOP, vous avez des recours. Nous joignons à la présente une note explicative à cet effet intitulée « Avis de recours ».

Nous espérons le tout à votre convenance et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.



technicienne juridique

Pour : Stéphanie Savard, avocate

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Dossiers administratifs et employés

SS/gc

p. j. Avis de recours

Dispositions législatives invoquées

Documents (9)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

Santé Québec Capitale-Nationale - Universitaire

Liste des organismes financés en MG 2025-2026 par typologie

Aide et Entraide
Adaptavie Inc.
Aidons-Lait
Albatros Québec
Allaitement Québec
Association Bénévole de l'Île-d'Orléans (L')
Association de fibromyalgie - région de Québec
Association des grands brûlés F.L.A.M.
Association des handicapés respiratoires de Québec (1984) Inc.
Association des personnes avec une déficience de l'audition
Association des personnes utilisatrices des services en santé mentale de la région de Québec (03) APUR
Association des personnes handicapées de Portneuf
Association des personnes intéressées à l'aphasie et à l'accident vasculaire cérébral (APIA-AVC)
Association des proches aidants de la Capitale-Nationale(Maison mère)
Association des proches aidants de la Capitale-Nationale Portneuf
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (A.Q.E.P.A.) Québec Métro (03-12) Inc.
Autisme Québec
Bénévolat Michel Sarrazin
Bénévolat Montcalm Saint-Sacrement Inc.
Boussole (La), Regroupement des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale
Butineuse de Vanier Inc. (La)
CALACS de Charlevoix
Carrefour de l'Amitié Charlesbourg
Carrefour des proches aidants de Québec
Carrefour familial des personnes handicapées
Centre Bonne-Entente
Centre communautaire Pro-Santé Inc.
Centre d'action bénévole Aide 23
Centre d'action bénévole de Charlevoix
Centre d'action bénévole du Contrefort
Centre de parrainage civique de Québec Inc. (Le) Faire vérification si doc(EF) remis en retard)
Centre de prévention du suicide C.P.S.
Centre de prévention du suicide de Charlevoix(Maison mère)
Centre de prévention du suicide de Charlevoix (Baie Saint-Paul)
Centre d'entraide du trouble affectif bipolaire de Québec
Centre Signes d'Espoir

Centrespoir-Charlesbourg Inc. (Le)
Cercle Polaire (Le)
Chantelait
Club bon coeur des cardiaques de Charlevoix Inc.
Club cardio-santé de Charlevoix Inc.
Collectif d'accompagnement à l'accouchement (Le) « Les Accompagnantes »
Comité Vas'y de Saint-Raymond
Contact-Aînés
Courtepointe (La)
Croissance-Travail
Cuisine collective Beauport - (Maison mère)
Cuisine collective Beauport - Boustifaille (La)
Diavie
Dysphasie Québec
Entr'actes, Productions artistiques
Entraide Agapè
Entraide communautaire Le Halo (L')
Entraide des aînés de Sillery
Entraide jeunesse Québec
Entraide Les Saules Inc. (L')
Entraide Naturo-Lait
Entraide Sainte-Foy
Épilepsie Section de Québec
Équijustice (Anciennement : Autre avenue (L'), organisme de justice alternative)
ESPACE région de Québec
Evolution Charlevoix (Service pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix)
Évolution Charlevoix (Baie-Saint-Paul) Service pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix
Fraternité Sainte-Marie de Ville de Vanier Inc. (La)
Grands frères et Grandes soeurs de Québec Inc. (Les)
GRIS-Québec
Laura Lémerveil
Laura Lémerveil - Portneuf
Magnifique Inc. (Le)
Mains de l'Espoir de Charlevoix Inc.(Maison mère)
Mains de l'Espoir de Charlevoix Inc. (Baie Saint-Paul)
Mamie-Lait
Marée (La) Regroupement des parents & amis de la personne atteinte de maladie mentale(Maison mère)
Marée (La) Regroupement des parents & amis de la personne atteinte de maladie mentale (Baie-Saint-Paul)
Mieux-Être des Immigrants (Le)
Moisson Québec Inc.

Mouvement des services à la communauté du Cap-Rouge Inc.
OCÉAN - Réadaptation Psychosociale (anciennement Organisation communautaire d'écoute et d'aide naturelle (OCÉAN))
Parents-Espoir
Passage (Le), Centre de thérapie familiale en toxicomanie
Perséides, soutien au deuil périnatal (Les)
Point de Repères (1990) Inc.
Popote de Charlesbourg (La)
Popote et Multi-Services
Popote Roulante Ste-Foy Inc.
Présence-Famille Saint-Augustin
Projet L.U.N.E.
Regroupement des personnes handicapées visuelles (régions 03-12)
Parkinson région Québec Chaudière-Appalaches
Regroupement des stomisés Québec-Lévis Inc.
Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix
Relevailles Québec
Ressources familiales La Vieille caserne de Montmorency
Ruche Vanier Inc. (La)
S.O.S. Grossesse
SAIRAH Service d'autonomisation, d'intégration et de réadaptation aux adultes ayant un handicap Inc.
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)
Service d'aide communautaire de Charlevoix-Est
Service de référence en périnatalité pour les Femmes Immigrantes de Québec
Service d'entraide Basse-Ville Inc.
Service d'entraide communautaire Rayon de Soleil
Services TDAH & +
SERVIO - Soutien aux personnes TCC
Société Alzheimer de Québec (La)
Société Alzheimer de Québec (La) - point de service Charlevoix
Tel-Aide Québec Inc.
Verges (Le), centre communautaire en santé mentale
Violence Info
Vivre Grand(Anciennement : AISQ Association pour l'intégration sociale (L') (Région de Québec))

Milieu de vie et soutien dans la communauté

Alternative jeunesse Mont-Sainte-Anne
Amélie et Frédéric, Service d'entraide
Amicale Alfa de Québec Inc.
Ancre de l'Isle-aux-Coudres (L')

Arc-en-ciel Organisme communautaire en santé mentale(Maison mère)
Arc-en-ciel, organisme communautaire en santé mentale - Saint-Raymond
Arc-en-ciel, organisme communautaire en santé mentale (Portneuf Ouest)
Archipel d'entraide (L')
Association Alti
Association bénévole Côte de Beaupré
AutonHommie (L'), Centre de ressources sur la condition masculine (Québec) Inc.
Café rencontre du Centre-Ville (Québec) Inc.
Centre CASA (1997)
Centre Communautaire l'Amitié Inc. (Le)
Centre de jour Feu Vert (Beauport)
Centre de jour Feu Vert (Sainte-Brigitte-de-Laval)
Centre de jour Feu Vert Inc.(Maison mère)
Centre de jour L'Envol Inc.
Centre de traitement des dépendances Le Rucher
Centre d'entraide Émotions
Centre des femmes de Charlevoix
Centre des femmes de la Basse-Ville (Le)
Centre femmes aux 3 A de Québec Inc.
Centre femmes de Portneuf
Centre international des femmes, Québec
Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier (Le)
Centre ressources pour femmes de Beauport (CRFB)
Centre social de la Croix Blanche (région de Québec)
Centre-Femmes aux Plurielles
Centre-Femmes d'aujourd'hui
Communautés Solidaires
Corporation d'animation L'Ouvre-Boîte du Quartier(Maison mère)
Corporation d'animation L'Ouvre-Boîte du Quartier - MDJ Place de la Rive
Corporation jeunesse l'Évasion l'Ormière
Demi-Lune
Entraide du Faubourg Inc.
Équinoxe Côte-de-Beaupré Inc. (anciennement Libre Espace Côte-de-Beaupré Inc.)
Éveil Charlevoisien (L')(Maison mère)
Éveil de Baie-Saint-Paul
Forum Jeunesse (Repère de la petite rivière Saint-François)
Forum Jeunesse Charlevoix Ouest(Maison mère)
Forum Jeunesse Charlevoix Ouest (Saint-Hilarion)
G.A.P.I. Groupe d'aide aux personnes impulsives (ayant des comportements violents)
Groupe action jeunesse de Charlevoix(Maison mère)
Groupe action jeunesse (Malbaie)
Groupe action jeunesse (Saint-Aimé-des-Lacs)

Groupe action jeunesse (Saint-Siméon)
Maison d'aide Villa Saint-Léonard
Maison de Job
Maison d'entraide l'Arc-en-ciel Inc.
Maison des jeunes de Beauport Est(Maison mère)
Maison des jeunes de Beauport Est (l'Aventurier de Montmorency)
Maison des jeunes de Beauport Ouest(Maison mère)
Maison des jeunes de Beauport Ouest - L'Alibi de Cambert
Maison des jeunes de Cap-Rouge Inc. (La)
Maison des jeunes de Duberger
Maison des jeunes de Lac-Beauport - Le Cabanon
Maison des jeunes de L'Ancienne-Lorette
Maison des jeunes de l'Île d'Orléans(Maison mère)
Maison des jeunes de l'Île d'Orléans (Saint-Pierre)
Maison des jeunes de Neuville
Maison des jeunes de Notre-Dame-des-Monts (La)
Maison des jeunes de Pont-Rouge 125 Inc. (La)
Maison des jeunes de Saint-André de Neufchâtel (La)
Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures (L'Illusion)
Maison des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures Inc. (La)(Maison mère)
Maison des jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval La Barak
Maison des jeunes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Maison des jeunes de Saint-Émile
Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges(Maison mère)
Maison des jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges (La Zone)
Maison des jeunes de Saint-Raymond Inc. (La)
Maison des jeunes de Sillery Inc. (La) - L'Élément Inc.
Maison des jeunes de Wendake Inc. (La)
Maison des jeunes du Lac-Saint-Charles Inc.
Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste (La)
Maison des jeunes La Baraque des Éboulements
Maison des jeunes « La Marginale » Inc. (La)(Maison mère)
Maison des jeunes PDS L'Entre-ados
Maison des jeunes La Parenthèse (La)
Maison des jeunes l'Atôme (Stoneham et Tewskbury)
Maison des jeunes L'Envol de Sainte-Foy Inc.
Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair
Maison des jeunes l'Exode de Limoilou (La)
Maison des jeunes l'Intégrale (Thuyas)
Maison des jeunes l'Intégrale Inc. (La)(Maison mère)
Maison des jeunes l'Intégrale Sud
Maison l'Éclaircie
Mères et monde Centre communautaire et résidentiel par et pour jeunes mères

Milieu de vie inclusif pour les 12 à 25 ans, Le Para-Chute
Milieu de vie l'Ancre (anciennement Service d'Entraide l'Espoir (Québec)
Mouvement d'information et d'entraide dans la lutte contre le VIH-sida à Québec (MIELS-Québec)
Mozaïx (anciennement Évasion Saint-Pie X (L'))
Odyssée Bleue Inc. (L')
Organisation pour la santé mentale oeuvrant à la sensibilisation et à l'entraide
Organisation québécoise des personnes atteintes de cancer (1984) inc
Pavois (Le) Programme d'activités valorisantes offrant interaction et soutien
Piolet (Le)
Piolet-Vanier (Le)
Pilier Jeunesse - Maison des jeunes de Les Saules et de Lebourgneuf Inc.
Pilier Jeunesse - Maison des jeunes Le RADO de Lebourgneuf (La)
Projets Bourlamaque
Projet-Intervention-Prostitution Québec Inc.
Regroupement action prévention jeunesse des Laurentides
Relais d'Espérance
Relais la Chaumine Inc.
Résidence Le Portail
Ressource Génésis Charlevoix Inc.
Service Amical Basse-Ville Inc.
Solidarité Familles
Trajectoire 16-35 (anciennement Centre Multi-Services 16-30 ans La Source)
Trame d'actions et d'initiatives concertées (T.R.A.I.C.) jeunesse
TRIP Jeunesse Beauport
Unité Domrémy de Clermont Inc.
Viol-Secours
Vision d'Espoir de Sobriété

Hébergement

Amarrage (L')
Association Y.W.C.A. de Québec
Centr'Hommes Charlevoix
Gîte Jeunesse Inc.(Maison mère)
Gîte Jeunesse Sainte-Foy
Maison communautaire Missinak Ressource d'hébergement et de ressourcement pour femmes autochtones et leurs familles
Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté
Maison de Marthe (La)
Maison des femmes de Québec (La)
Maison du cœur pour femmes

Maison Hélène-Lacroix
Maison La Montée (La)
Maison Marie-Frédéric
Maison Marie-Rollet
Maison pour femmes immigrantes
Maison Richelieu Hébergement Jeunesse Inc.
Mirépi, Maison d'hébergement Inc.
Oeuvres de la Maison Dauphine Inc. (Les)
SQUAT Basse-Ville

Sensibilisation et promotion

Association canadienne pour la santé mentale (région de Québec) Inc.
Auto-Psy (région de Québec)
Comité d'aide aux femmes sourdes de Québec
Envol Charlevoix (Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc.)
Sexplique

Regroupement

Regroupement des organismes communautaires de la région 03
--

Santé Québec Capitale-Nationale - Universitaire
Financement PSOC, par typologie (2025-2026)

Typologie	Nb organismes 2025-2026	Sommes accordées
Aide et Entraide	108	23 784 106 \$
Milieu de vie	116	29 367 664 \$
Hébergement	19	17 915 664 \$
Soutien	5	980 125 \$
Regroupement	1	310 839 \$
Total	249	

Le nombre d'organismes inclut les points de services

Sommes demandées en rehaussement au PSOC par typologie - 2025-2026

Aide et Entraide	Milieu de vie	Hébergement	Sensibilisation et promotion	Regroupement
12 106 025 \$	26 351 334 \$	15 374 179 \$	579 925 \$	276 000 \$

Obtention de documents en lien avec une demande d'accès; N/d: MGMT01731 - 2026.06.29

2. Concernant les ententes visant la fourniture, la prestation ou l'échange de certains services conclues entre votre établissement et les organismes communautaires en application des articles 508 et 520 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (la Loi).

Nom de l'entente	Service	Raison	Date effective	Date échéance	Montant
Entente Gris Québec - Aire ouverte	DJ	Organisation des services de proximité pour 12 à 25 ans	1er avril 2026	31 mars 2027	Subvention annuelle de 64 989 \$
Entente MDJ Neuville - Aire ouverte	DJ	Maintien d'un agent communautaire dans Portneuf	28 juin 2026	31 mars 2027	32 000 \$ ajuster au prorata du nombre de semaines réalisées.
Centre d'amitié autochtone de Qc	DJ	Contraception, allaitement, périnatalité, famille	1er avril 2026	31 mars 2027	60 604,00 \$
Relevailles Québec	DJ	Ressources pour femmes	1er avril 2026	31 mars 2027	130 250,00 \$
Le collectif Les Accompagnantes	DJ	Ressources pour femmes	1er avril 2026	31 mars 2027	38 443,00 \$
CERF Volant de Portneuf	DJ	Ressources jeunesse	1er avril 2026	31 mars 2027	21 822,00 \$
Maison de la famille de Charlevoix	DJ	Ressources jeunesse	1er avril 2026	31 mars 2027	90 904,00 \$
Centre Famille Haute-Ville	DJ	Contraception, allaitement, périnatalité, famille	1er avril 2026	31 mars 2027	27 363,00 \$
REFAVIE	DJ	Ressources jeunesse	1er avril 2026	31 mars 2027	55 063,00 \$
Les Perséides	DJ	Assistance et accompagnement et Centres d'écoute téléphonique			60 604,00 \$
Centre de ressources pour les familles militaires de Valcartier	DJ	Contraception, allaitement, périnatalité, famille	1er avril 2026	31 mars 2027	50 563,00 \$
Ressources Famille Côte de Beaupré	DJ	Ressources pour femmes	1er avril 2026	31 mars 2027	60 604,00 \$
Centre de pédiatrie social de Qc	DJ	Programme d'interventions en négligence pour jeunes et familles.	1er avril 2024	31 mars 2025	35 934,87 \$
RAFAL (Lac St-Charles)	DJ	Programme d'interventions en négligence pour jeunes et familles.	1er avril 2024	31 mars 2025	26 154,74 \$
Cerf-Volant	DJ	Programme d'interventions en négligence pour jeunes et familles.	1er avril 2024	31 mars 2025	16 242,48 \$
Maison St-Amboise	DJ	Programme d'interventions en négligence pour jeunes et familles.	1er avril 2024	31 mars 2025	22 910,57 \$
Carrefour St-Malo	DJ	Programme d'interventions en négligence pour jeunes et familles.	1er avril 2024	31 mars 2025	19 994,50 \$
Commun'Action	DJ	Programme d'interventions en négligence pour jeunes et familles.	1er avril 2024	31 mars 2025	68 072,25 \$
Entente Zénith - Trajectoire 16-35	DJ	Conditions exploitation 2 appartements clientèle jeunesse	1 décembre 2025	1 décembre 2027	
Projet Zénith travailleur de milieu - OBQ	DJ	Financement	1er août 2025	31 juillet 2027	300 000 \$
Entente Zénith - OMHQ	DJ	Collaboration milieu habitation jeunes vulnérables	1er septembre 2025	31 août 2030	115 000 \$/an

Entente Vallée jeunesse	DJ	Répit familial	sept-26	juin-26	116 280 \$
Entente Gestion jeunesse	DJ	Services d'employabilité / retour aux études	30 novembre 2025	1er décembre 2026	88 828 \$
Entente Camp Portneuf	DJ	Répit familial	sept-26	juin-26	26 250 \$
Entente Camp Le Manoir		Répit familial	sept-26	juin-26	74 200 \$

En lien avec la demande d'accès ci-jointe, voici la liste des ententes que nous avons dans la direction DSAD-SS avec des organismes qui répondent aux articles 508 et 520 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux :

2.3 :

- Albatros, clientèle SAPA – Services de Répits montant de 84 177 \$
- Ancrage Ile aux coudres clientèle SAPA – Services de répits , montant de 24 362 \$
- Association proches-aidants Capitale-Nationale (APCN) – clientèle SAPA – Services de répits 33 013 \$
- Association bénévole Côte-Beaupré – Clientèle SAPA – Services de répits montant de 38 602 \$
- Carrefour Proches-aidants - Clientèle SAPA – Services de répits – Montant de 59 531 \$
- La Société Alzheimer de Québec - Clientèle SAPA – Services de répits + formation Montant de 30 238 \$
- Monastère des Augustines – Clientèle SAPA – Services de répits Montant de 33 400 \$
- Baluchon Répit long terme – Clientèle SAPA – Services de répits Montant de 90 750 \$

DEMANDE D'ACCES À L'INFORMATION

Nom d'organisme	Ressources certifiées en dépendance	Programmes	Catégories	Objet de l'entente	Montant du financement (2026-2027+ indexation pour certains)	Termes de redditions de compte	Gabarits	Volet soutien à la mission Globale (oui ou non)
Centre CASA	Certifié	Services d'hébergement transitoire pour services en dépendances	Dépendance	La présente entente vise à compléter l'offre de service spécialisée du Centre de réadaptation en dépendances du CIUSSS de la Capitale-Nationale (ci-après « CRD »). Le CRD offre un éventail de services spécialisés d'adaptation, de réadaptation, d'intégration et de réinsertion sociale à des personnes, jeunes et adultes, aux prises avec un trouble d'usage de substances (TUS) modéré ou sévère, un problème de jeu de hasard et d'argent (JHA) ou d'utilisation problématique d'internet (UPI). Le présent appel d'offres vise spécifiquement le volet Hébergement transitoire dans la communauté pour des services multifonctionnels en dépendances. Mécanismes de coordination et de liaison, afin d'assurer un partenariat efficace entre les PARTIES. Dans le cadre de son offre de services, le CRD travaille étroitement avec les urgences des 3 Centres hospitaliers afin d'offrir une alternative à l'hospitalisation pour mieux répondre aux besoins de la personne qui se présente à l'hôpital en étant intoxiquée aux drogues ou à l'alcool et qui ne présente pas de danger pour elle-même ou pour autrui. Cette organisation des services favorise également le désengorgement des urgences lorsque l'état de la personne est stabilisé de façon à prioriser le service aux usagers ayant besoin de soins médicaux ou psychiatriques. En assurant à sa clientèle un accès à une ressource d'hébergement transitoire de courte durée, 24 heures / 24 et 7 jours / 7, de façon à permettre une meilleure évaluation de sa situation et de son besoin et l'orienter vers des services adaptés pouvant être dispensés par le CIUSSS ou une autre organisation	63 415 \$	Aucune Reddition de compte n'est applicable. Au besoin informations sur les factures		voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoe
Centre CASA	Certifié	Service d'hébergement et de traitements intensifs aux joueurs pathologiques	Dépendance	La présente entente vise à compléter l'offre de services spécialisés du Centre de réadaptation en dépendance du CIUSSS en assurant à sa clientèle l'accès à des services d'hébergement et de traitement du jeu pathologique, services qui, lorsque requis, soutiennent et impliquent l'entourage des joueurs. Exceptionnellement et lorsque les deux parties en conviennent, les usagers consultant pour l'utilisation problématique d'internet peuvent bénéficier des services prévus à la présente entente. La présente entente vise également à définir les bases de collaboration et les mécanismes de coordination et de liaison, afin d'assurer un partenariat efficace entre les PARTIES. Plus spécifiquement, cette entente vise à définir les droits et obligations des PARTIES, quant aux services suivants : • Hébergement et traitement intensif pour un maximum de 1000 jours par • Dispensation d'un programme d'aide développé spécifiquement pour la dépendance aux jeux de hasard et d'argent. • Intégration, lorsque requis, du soutien et de l'implication de l'entourage des personnes ayant accès au traitement. • Accès 24/7 à une ressource apte à dispenser des services adaptés selon l'évaluation des besoins réalisée par le Centre de réadaptation en dépendances du CIUSSS.	220 000 \$	Aucune Reddition de compte n'est applicable. Au besoin informations sur les factures		voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoe
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement P.E.C.H.		Lits de transition pour éviter l'hospitalisation, résidence Saint-Luc (7 places)	Santé Mentale	Conformément aux travaux des dernières années, cette reconduction temporaire s'inscrit dans l'intention annoncée de préserver un montant qui sera régularisé par un contrat de services pour 7 places d'hébergement dédiées aux usagers de la DSMDI consultant pour un trouble grave ou courant de santé mentale.	440 377 \$	. Bilan annuel (retombés positives du projet, profil des personnes ayant été rejointes au cours de la dernière année, défis rencontrés ou obstacles en lien avec le projet ou les services rendus). . Présentation des données statistiques qui permettent de mettre en valeur les services rendus dans le cadre du projet. . sommaire de l'utilisation du Financement. . Demande de report de sommes non utilisées.	Gabarit 3	voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoe
Maison de Lauberivière, aide aux adultes en difficulté	Certifié	Dégrisement	Dépendance	La présente entente vise à : - Offrir une réponse sécuritaire aux personnes toxicomanes qui ont besoin de désintoxication/dégrisement avec hébergement sous supervision du personnel psychosocial (niveau III-2D) quelle que soit la provenance de la demande de service. - Accroître le nombre de référence en réadaptation après l'étape de dégrisement/désintoxication avec hébergement sous supervision du personnel psychosocial (niveau III-2D) et préciser les procédures de référence de la Maison de Lauberivière vers le CRDQ. - Permettre un maillage plus efficient entre les partenaires intervenant auprès de cette clientèle commune. - Bonifier la trajectoire de service pour cette clientèle. Soutenir la démarche de réadaptation amorcée par l'usager du CRDQ en offrant de l'hébergement temporaire.	463 083 \$	. Bilan annuel (retombés positives du projet, profil des personnes ayant été rejointes au cours de la dernière année, défis rencontrés ou obstacles en lien avec le projet ou les services rendus). . Présentation des données statistiques qui permettent de mettre en valeur les services rendus dans le cadre du projet. . sommaire de l'utilisation du Financement. . Demande de report de sommes non utilisées.	Gabarit 3	voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoe

Maison d'aide Villa St-Léonard	Certifié	PIRA	Dependance	Services d'hébergement du programme intensif en dépendance pour adultes Hébergement à temps complet d'une à deux semaines	65 250 \$	. Bilan annuel (retombés positives du projet, profil des personnes ayant été rejointes au cours de la dernière année, défis rencontrés ou obstacles en lien avec le projet ou les services rendus). . Présentation des données statistiques qui permettent de mettre en valeur les services rendus dans le cadre du projet. . sommaire de l'utilisation du Financement. . Demande de report de sommes non utilisées.	Gabarit 3	voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoc
Maison d'aide Villa St-Léonard	Certifié	Lits multi-dégrisement	Dependance	La présente entente vise à compléter l'offre de service spécialisée du Centre de réadaptation Ubald-Villeneuve (CRUV) en assurant à sa clientèle l'accès direct ou indirect (24/7) à une ressource d'accueil lui permettant de recevoir des services secondaires de dégrisement/désintoxication de type communautaire (niveau II-D). Le service de dégrisement se définit comme un service d'accompagnement et de surveillance des personnes intoxiquées, afin de leur permettre de récupérer d'une phase d'intoxication aiguë de façon sécuritaire. Le service de désintoxication de niveau II-D se définit comme un service d'accompagnement du sevrage à faible risque, selon les normes de l'American Society of Addiction Medicine (ASAM) : désintoxication sociale dans un milieu résidentiel non médical; service organisé avec du personnel spécialisé en toxicomanie qui donne une supervision jour et nuit, qui observe l'évolution des symptômes/signes et supporte les usagers; importance du soutien par les pairs et l'entourage; supervision possible de l'administration des médicaments pour le traitement du sevrage; protocoles cliniques pour identifier les usagers qui sont en besoin de services, notamment médicaux.	46 336 \$	. Bilan annuel (retombés positives du projet, profil des personnes ayant été rejointes au cours de la dernière année, défis rencontrés ou obstacles en lien avec le projet ou les services rendus). . Présentation des données statistiques qui permettent de mettre en valeur les services rendus dans le cadre du projet. . sommaire de l'utilisation du Financement. . Demande de report de sommes non utilisées.	Gabarit 3	voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoc
Maison d'aide Villa St-Léonard		Pour un lit de crise	Santé Mentale	La présente entente vise à compléter l'offre de service spécialisé du CRDQ en assurant à sa clientèle l'accessibilité jour et nuit (24/7) à une ressource d'accueil lui permettant de recevoir des services sécuritaires de : - Dégrisement/désintoxication de type communautaire (niveau III-2D) (clientèle portneuf) - Soutien à la réadaptation - lits multifonctionnels (clientèle Portneuf) - Hébergement de fin de semaine (clientèle régionale)	40 000 \$	Non applicable		voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoc
YWCA Québec		Hébergement temporaire à la suite d'une hospitalisation en psy	Santé Mentale	réadaptation Ubald-Villeneuve (CRUV) en assurant à sa clientèle l'accès direct ou indirect (24/7) à une ressource d'accueil lui permettant de recevoir des services secondaires de dégrisement/désintoxication de type communautaire (niveau II-D). Le service de dégrisement se définit comme un service d'accompagnement et de surveillance des personnes intoxiquées, afin de leur permettre de récupérer d'une phase d'intoxication aiguë de façon sécuritaire. Le service de désintoxication de niveau II-D se définit comme un service d'accompagnement du sevrage à faible risque, selon les normes de l'American Society of Addiction Medicine (ASAM) : désintoxication sociale dans un milieu résidentiel non médical; service organisé avec du personnel spécialisé en toxicomanie qui donne une supervision jour et nuit, qui observe l'évolution des symptômes/signes et supporte les	237 471 \$	Non applicable : L'organisme achemine le taux d'occupation et la durée de séjour en cours d'année en même temps que la facturation.		voir liste fournie par Diane Lafleur responsable psoc

AVENANT

Convention de soutien financier (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026)
Subvention sectorielle de la Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance

Services de crise et post-crise 24/7
Estimation de la dangerosité et application de la Loi sur la protection des personnes (LPP)

Modification à l'entente pour les années 2025 et 2026

INTERVENUE ENTRE

SANTÉ QUÉBEC, personne morale de droit public, constituée en vertu de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (RLRQ, c. G-1.102), agissant par l'entremise du **CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE**, ayant son siège social au 2915, avenue du Bourg-Royal en la Ville de Québec, province de Québec, G1C 3S2, ici représenté par mesdames Véronique Fugère et Stéfany Garneau, directrices, dûment autorisées en vertu du *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents ou écrits engageant la responsabilité de l'établissement*;

Ci-après désigné l'« **ÉTABLISSEMENT** »

PROGRAMME D'ENCADREMENT CLINIQUE ET D'HÉBERGEMENT P.E.C.H., personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant son siège au 130, boulevard Charest Est, Québec (Québec) G1K 0E2 (NEQ : 1141282690), ici représenté par monsieur Benoît Côté, directeur général, dûment autorisé(e) à cette fin;

Ci-après désigné le « **BÉNÉFICIAIRE** »

Ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

CONSIDÉRANT qu'une entente de financement est intervenue entre les PARTIES le 1^{er} janvier 2025 concernant l'intégration au sein d'une même convention de soutien financier des différentes sources budgétaires octroyées par l'ÉTABLISSEMENT pour soutenir la réalisation des services de crise et post-crise (24 h/24, 7j/7) dispensés par le BÉNÉFICIAIRE;

CONSIDÉRANT que la démarche d'intégration des dites sources budgétaires inclut un montant annuel de 70 000 \$ confirmé dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Activités spécifiques en mars 2023;

CONSIDÉRANT que des précisions sont attendues quant aux modalités administratives spécifiques au montant de 70 000 \$ susmentionné;

CONSIDÉRANT qu'il a été confirmé, lors d'une rencontre tenue entre les PARTIES le 28 mai 2025, que l'administration de l'entente serait dorénavant sous la responsabilité de la Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux (DSMSSS).

EN CONSÉQUENT les PARTIES conviennent de modifier l'entente comme suit :

1. Le présent avenant est joint en annexe à l'entente pour en faire partie intégrante;
2. Les modalités du présent avenant prévaudront sur les modalités de l'entente;
3. Les dispositions de l'entente qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et conservent leur plein effet;
4. Les PARTIES conviennent de modifier les articles qui suivent :

3. Modalités financières

- 3.1 Financement accordé
- 3.2 Entrée en vigueur et durée du financement

4. Reddition de comptes

Afin d'apporter les modifications suivantes :

- **Précision aux articles 3.1 et 3.2** concernant l'inclusion du montant de 70 000 \$ confirmé dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) - Activités spécifiques en mars 2023 afin que les modalités suivantes soient maintenant effectives :

3.1 Financement accordé

Le montant de la subvention est de 1 431 516 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, soit 715 758 \$ par année. Cette somme inclut le montant de 70 000 \$ initialement confirmé en mars 2023 dans le cadre du PSOC – Activités spécifiques.

La subvention vise à couvrir :

- L'embauche d'un équivalent à temps complet (ETC) pour la coordination;
- L'embauche d'intervenants formés pour estimer la dangerosité et émettre des recommandations d'application de la Loi sur la protection des personnes (LPP);
- Certains frais afférents directement contributifs aux objectifs de la subvention.

Ainsi, le BÉNÉFICIAIRE peut utiliser le financement pour les dépenses suivantes :

- La rémunération du personnel, y compris les charges sociales, associée exclusivement à la réalisation du projet;
- Les frais de déplacement et de cellulaire du personnel de l'équipe des services de crise;
- Les frais d'administration et de gestion jusqu'à concurrence de 10 % de l'aide financière octroyée.

3.2 Entrée en vigueur et durée du financement

Il est entendu que le financement est non récurrent et couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. À la suite de cette période la Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux peut recommander la poursuite, l'ajustement des objectifs du projet ou la cessation du financement.

Cette décision dépendra :

Pour la DSMSSS :

- De l'évolution du besoin en lien avec la problématique ainsi que les clientèles du projet;
- De l'évaluation favorable du projet pour répondre au besoin en question;
- De la disponibilité financière.

Pour le PSOC :

- Des normes prévues au Programme de soutien aux organismes communautaires en activités spécifiques.

Modalités de versement :

- La subvention sera attribuée en quatre versements annuels, versés au début de chaque trimestre à compter du 1^{er} janvier 2025. Une indexation ajustée aux taux prévus par le ministère de la Santé et des Services sociaux est prévue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Des modalités de versement différentes peuvent s'appliquer au montant de 70 000 \$ attribué par le PSOC - Activités spécifiques, selon les balises ministérielles s'appliquant.

➤ **Précision à l'article 4** concernant les modalités de communication relatives à la reddition de comptes.

Dans l'optique d'arrimer la reddition de comptes avec celle de la Ville de Québec, il est entendu que le BÉNÉFICIAIRE fournisse une reddition de comptes à la DSMSSS au plus tard le 30 juin de chaque année et, lorsque nécessaire, sur une base trimestrielle ou mensuelle. Tous les éléments de reddition de comptes attendus demeurent.

Il est toutefois attendu que l'information soit acheminée à :

Pour la DSMSSS, mesdames Catherine Genest et Sabrina Murray :

- Coordonnées : catherine.genest.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
sabrina.murray.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

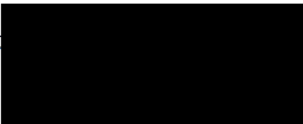
Pour le PSOC, avant le 31 juillet de chaque année :

- Coordonnées : redditiondecomptes.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ATTESTENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRÉSENT AVENANT ET, CONSÉQUEMMENT À LEUR ACCORD, L'ONT SIGNÉE :

POUR LA DIRECTION DES PROGRAMMES SANTÉ MENTALE, DÉPENDANCES ET ITINÉRANCE :

Signé à Québec, le 8 avril 2026

Art. 53, 54 et 56 LADOP 

Madame Véronique Fugère, directrice

POUR LA DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX :

Signé à Québec, le 8 avril 2026

Stéfany

Garneau

Madame Stéfany Garneau, directrice par intérim

Signature numérique de
Stéfany Garneau
Date : 2026.04.24 14:09:48
-04'00'

POUR LE BÉNÉFICIAIRE :

Signé à Québec, le 8 avril 2026

Monsieur Benoît Côté, directeur général

ENTENTE DE PARTENARIAT

Intervenue entre

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale

Centre administratif
2915, avenue du Bourg-Royal
Québec (QC) G1C 3S2

Et

La Coopérative de Solidarité SABSA

Coopérative de Solidarité SABSA
265, rue de la Couronne A
Québec (QC) G1K 6E1

Ci-après appelés les «Parties»

1-PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente, les Parties déclarent en avoir pris connaissance et s'en disent satisfaites.

Les Parties sont liées aux principes suivants :

- Le respect des rôles, mandats, responsabilités propres à chacun;
- Le respect de l'autonomie de SABSA à définir ses orientations et politiques et à déterminer sa mission, ses modes de fonctionnement et de gestion;
- Le respect du principe de collaboration libre et volontaire;
- La communication d'information claire et pertinente, dans le respect des pratiques de chacun et des règles de confidentialité en vigueur;
- L'intégrité et le respect mutuel.

ATTENDU QUE Le CIUSSS a pour mission d'assurer à la population de son territoire une gamme de services intégrés de qualité, continus, facilement accessibles, sécuritaires et respectueux des droits de la personne;

ATTENDU QUE La Loi sur les services de santé et de services sociaux et la Loi sur la santé publique ont concrétisé cette mission en demandant au CIUSSS de la Capitale-Nationale, d'une part « de soutenir les actions qui favorisent, au sein d'une communauté, la création d'un milieu de vie favorable à la santé et au bien-être » (LSP, art. 53), et d'autre part de « collaborer avec les autres intervenants du milieu, incluant le milieu communautaire, en vue d'agir sur les déterminants de la santé et des déterminants sociaux et d'améliorer l'offre de service à rendre à la population » (LSSS, art.100);

ATTENDU QUE La Coopérative SABSA a pour mission d'améliorer l'état de santé, notamment des personnes marginalisées, désaffiliées et en situation de vulnérabilité socio-sanitaire parfois moins rejointes par l'offre de soins et services existants;

ATTENDU QUE SABSA est une coopérative autonome et assure le fonctionnement de ses activités cliniques en respectant l'entente de partenariat;

ATTENDU QUE Les partenaires doivent veiller à ce que les services qu'ils dispensent le soient en continuité et en complémentarité avec ceux dispensés par les autres établissements et ressources du territoire et que l'organisation de leurs services tient compte des besoins de la population à desservir;

ATTENDU QUE Les ressources du CIUSSS de la Capitale-Nationale assignées aux activités de l'organisme SABSA sont sous la responsabilité hiérarchique du CIUSSS de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE Les activités professionnelles et les modes d'intervention des ressources du CIUSSS au sein de l'organisme SABSA doivent faire l'objet d'une entente de partenariat.

2- OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Soutenir la prestation de soins et services de première ligne adaptés aux besoins des personnes marginalisées, désaffiliées et en situation de vulnérabilité socio-sanitaire, parfois moins rejointes par l'offre de soins et services actuelle.

3- RESPONSABILITÉS DES PARTIES

3.1 Le CIUSSS de la Capitale-Nationale s'engage à:

Au plan administratif

3.1.1 Collaborer à l'offre de soins et services de SABSA en affectant des ressources professionnelles, selon les besoins définis par les «Parties» et dans le respect des conventions collectives du CIUSSS;

3.1.2 Affecter les ressources professionnelles soit 3 ETC IPSPL et 0.5 ETC IPSSM, ainsi qu'un ETC travailleur social au port d'attache SABSA et s'assurer de leurs remplacements lors d'absences long terme selon les normes syndicales en vigueur au CIUSSS. Les ressources professionnelles affectées doivent adhérer à la philosophie, aux valeurs de SABSA et doivent posséder une expérience significative à intervenir et interagir auprès des populations vulnérables, le tout par ailleurs dans le respect des règles prévues aux conventions collectives applicables. À cet effet, un représentant de la Coop fera partie du processus de sélection des ressources humaines affectées;

Un représentant de la Coopérative collaborera à l'élaboration, à l'administration et à la correction des épreuves constituant le processus de sélection, et ce, en conformité avec la convention collective applicable.

Une réévaluation de l'affectation des ressources professionnelles en provenance du CIUSSS de la Capitale-Nationale sera faite en fonction de l'évolution des demandes de soins et services reçues à SABSA et des besoins des usagers qui fréquentent la Coopérative. Cette réévaluation pourra se faire dans le cadre des rencontres trimestrielles entre les gestionnaires dédiés au suivi de l'entente.

- 3.1.3 Assurer l'encadrement administratif tel que le salaire, les frais de déplacement et l'assurance responsabilité civile, des ressources professionnelles du CIUSSS affectées à SABSA. Le personnel du CIUSSS affecté à SABSA ne sera pas considéré en situation de conflit d'intérêts s'il adhère à la Coopérative de solidarité SABSA à titre de membre travailleur ou membre de soutien ou offre leur service à titre de bénévole. Ces personnes peuvent également, à titre de membre de la Coopérative, occuper un poste au sein du conseil d'administration si elles sont élues dans le cadre d'une élection lors de l'Assemblée générale annuelle de la Coopérative, le tout sous réserve de déclarer leur intérêt au conseil et de se retirer de tout délibération du conseil sur une matière concernant les activités de l'établissement et les liens entre l'organisme et l'établissement.
- 3.1.4 Assurer un soutien d'expertise du service des archives concernant l'ouverture et la gestion des dossiers cliniques de SABSA;
- 3.1.5 Tableau du calcul des frais impartis au personnel du CIUSSS de la Capitale-Nationale à la Coopérative SABSA (1,5 ETC IPSPL et 0,6, ETC TS en 2018)

Postes budgétaires	Coûts totaux (2018)	Coûts totaux (2022)	Ratio utilisation (2018)	Ratio utilisateur (2022)	Coût imparti au CIUSSS (2018)	Coût imparti (2022)	Justifications
1. Salaire et charges sociales réception-secrétariat	49 340 \$	90 000 \$	60%	80%	29 604 \$	72 000 \$	Comprend dorénavant 2 postes. Le pourcentage de 60% était nettement sous-évalué en 2019. La majorité des activités de secrétariat concernent le travail des IPS (gestion de l'agenda, réception, tri et acheminement des fax, réception et triage des demandes de services, numérisation des archives, écoute téléphonique en raison de la complexité de la clientèle etc.)
2. Salaire et charges sociales coordination	60 830 \$	150 000 \$	30%	35%	18 249 \$	52 500 \$	Comprend dorénavant 3 postes (direction, adjointe comptabilité et adjoint ressources matérielles)
3. Location espace commercial	29 750 \$	95 000 \$	30%	35%	8 925 \$	33 250 \$	Nouvel espace locatif plus fonctionnel pour loger tous les professionnels sur un même plancher.
4. Fournitures de bureau	9 350 \$	15 000 \$	60%	60%	5 610 \$	9 000 \$	Une location de photocopieur commercial est nécessaire au fonctionnement de la clinique de proximité. La consommation de papier pour la réception des fax et la prescription des ordonnances est un poste de dépenses majeur principalement généré par les IPS.
5. Entretien ménager	7 146 \$	25 000 \$	60%	80%	4 288 \$	20 000 \$	Afin de répondre aux standards d'une clinique de soins, surtout en période de pandémie, nous avons dû contracter une entente avec une compagnie professionnelle qui vient à tous les jours d'ouverture. Ce sont les IPS qui génèrent davantage d'achalandage de patients en clinique, d'où le 80%.
6. Internet et téléphonie	5 695 \$	12 000 \$	30%	35%	1 709 \$	4 200 \$	
7. Dossier médical électronique	3 000 \$	9 000 \$	50%	100%	1 500 \$	9 000 \$	Il s'agit d'un requis pour le travail en équipe. L'ensemble de vos employés l'utilise (5) X 150\$ mois/licence = 9000\$
8. Frais de déménagement						8 750 \$	Montant non-récurrent
TOTAL	165 111 \$	424 000 \$			69 885 \$	199 950 \$ De ce montant, 100 000 \$ seront impartis au CIUSSS	En 2019, le MSSS avait ajouté un montant non récurrent pour trois ans de 70 000\$. Pour l'année 2022-2023, le MSSS confirme une subvention non récurrente de 100 000\$. Une reddition de compte sera requise à la fin de l'année financière afin de démontrer la pertinence du modèle et de l'utilisation du financement alloué.

Au plan clinique

- 3.1.6 Assurer la disponibilité des fournitures nécessaires à la dispensation des soins et services par le personnel affecté à SABSA;
- 3.1.7 Assurer le soutien et l'encadrement clinique incluant le perfectionnement et le développement des compétences des ressources professionnelles du CIUSSS affectées à SABSA;
- 3.1.8 Déployer au sein de SABSA les pratiques de collaboration interprofessionnelle avec l'appui de la Direction des soins infirmiers, de la Direction des services multidisciplinaires et de la Direction des programmes Santé mentale et Dépendances;
- 3.1.9 Favoriser la participation des ressources affectées à SABSA à des rencontres d'équipe, à des formations, à des comités de travail, à des recherches, à l'élaboration et à la réalisation de projet et /ou de programmes et /ou de services correspondant à la mission, aux valeurs et aux orientations de la Coopérative.

3.2 SABSA s'engage à:

Au plan administratif

- 3.2.1 Fournir les locaux d'intervention et le matériel nécessaire aux activités prévues au mandat de la Coopérative;
- 3.2.2 Coordonner l'organisation générale du travail des membres de l'équipe;
- 3.2.3 Assurer la prise de rendez-vous et l'accueil de la clientèle selon les procédures de la Coopérative;
- 3.2.4 Faciliter le respect par les ressources professionnelles du CIUSSS affectées à SABSA des politiques et procédures du CIUSSS telles que la tenue de dossier, la confidentialité et à l'entrée des statistiques relatives aux interventions effectuées (I-CLSC), etc. Le support administratif nécessaire à la compilation de données statistiques remplies au préalable sur papier par l'IPSPL, l'IPSSM et le travailleur social, sera assuré par le CIUSSS;

Au plan clinique

- 3.2.5 Coordonner la prestation de soins et services offerts par les ressources professionnelles au sein de l'équipe multidisciplinaire de SABSA;

- 3.2.6 Assurer les liens avec les partenaires susceptibles de contribuer à l'offre de soins et de services pour stabiliser et améliorer l'état de santé de la personne;
- 3.2.7 Mettre en place les conditions nécessaires et collaborer avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale pour permettre aux professionnels d'offrir une prestation clinique de qualité et de travailler en collaboration interprofessionnelle;

3.3 Responsabilités conjointes :

- 3.3.1 S'assurer de la prestation de soins et services de qualité et adaptée à la clientèle vulnérable;
- 3.3.2 S'assurer que toutes les conditions sont mises en place au bon déroulement des activités cliniques;
- 3.3.3 S'entendre sur les modalités de fonctionnement facilitant la mise en œuvre du service;
- 3.3.4 Assurer et soutenir l'intégration des ressources professionnelles du CIUSSS.
- 3.3.5 Assurer la liaison entre les gestionnaires du CIUSSS et la directrice générale de SABSA pour tous les aspects liés à la gestion administrative et les activités cliniques des ressources professionnelles du CIUSSS affectées à SABSA;
- 3.3.6 Sauvegarder et maintenir le caractère confidentiel et privé des renseignements personnels et ne pas permettre l'utilisation de ces renseignements à d'autres fins que celles nécessaires pour rendre les soins et les services de santé sociaux aux usagers.
- 3.3.7 Développer et maintenir des communications efficaces et assurer une saine gestion des conflits pouvant survenir au cours de l'entente de partenariat.

4- CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les «Parties» s'engagent à mettre en place des mesures pour assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels transmis dans le cadre de l'entente, notamment tout renseignement contenu au dossier de l'utilisateur au sens de l'article 19 de la Loi.

5-TRAITEMENT DES PLAINTES

La présente entente reconnaît la compétence de la Commissaire aux plaintes du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour la clientèle visée par la présente entente.

6- DURÉE DE L'ENTENTE

L'entente de partenariat est valide en date de la signature et est automatiquement renouvelée d'année en année, à moins que l'une ou l'autre des «Parties» ne donne un avis écrit de non-renouvellement au moins trois mois avant la date d'expiration.

Entente effective le 1^e avril 2022.

7-MÉCANISMES DE SUIVI ET DE GESTION DE L'ENTENTE

Les mécanismes de suivi et de gestion seront élaborés et établis conjointement par les deux parties dans les premiers mois suivant la signature de l'entente.

Les personnes suivantes sont responsables de l'application de l'entente de sa révision, le cas échéant:

- Pour la Coopérative SABSA: la directrice générale et la présidente du Conseil d'administration de la Coopérative;
- Pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale: la Directrice des soins infirmiers et de la santé physique en collaboration avec la Directrice des services multidisciplinaires et la Direction des programmes Santé mentale et Dépendances;
- Les suivis opérationnels de l'entente sont assurés mensuellement par les deux responsables et la gestionnaire du programme services santé courants du CIUSSS (secteur Basse-Ville).
- En vertu des principes de collaboration, d'intégrité et de respect mutuel, en tenant compte de l'évolution de ce partenariat et dans l'éventualité de demandes de nouveaux besoins de soins et de services en santé, les parties conviennent qu'il pourrait être envisagé, s'il y a lieu, les mécanismes suivants :
 - Planifier et organiser des rencontres et / ou comités de travail sur les problématiques rencontrées dans le cadre de ce partenariat;
 - Désigner d'autres partenaires que les parties à participer au mécanisme de suivi;
 - Identifier et mettre en œuvre des solutions et /ou des correctifs nécessaires;
 - Établir un mécanisme de règlements des différends;
 - Réviser ou modifier la présente entente;
 - Les parties s'informent mutuellement, par voie écrite, des changements de titulaires dans les postes affectés aux personnes reliées à l'entente;
 - Les parties peuvent modifier la présente entente d'un commun accord;

- Toute modification ou révision ultérieure à la présente entente devra obtenir l'approbation préalable de la présidente du Conseil d'administration de la Coopérative de solidarité SABSA et du PDG du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

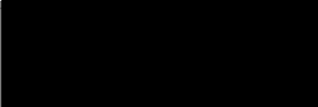
8-DISPOSITIONS FINALES

La présente entente est signée en deux exemplaires. Lorsque paraphé et signé par les «Parties» chaque exemplaire est réputé être original. L'ensemble de ces exemplaires ne reflète qu'une seule et même entente.

9-SIGNATURE DES PARTIES

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé à Québec, ce 04 e jour de Juillet 2022.

CIUSSS de la Capitale-Nationale


Guy Thibodeau, p.-d.g.

Art. 53, 54 et
56 LADOP

La Coopérative de solidarité SABSA


Maureen Guthrie, présidente

REDDITION DE COMPTES ANNUELLE - SUBVENTIONS SECTORIELLES

Le formulaire de reddition de comptes est à retourner au plus tard le **30 juin 2025** à :
financement.dsmd.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Si vous avez des questions, merci d'utiliser la même adresse courriel.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PROJET	
1.1 SUBVENTION SECTORIELLE	Suivi d'intensité variable (SIV)
1.2 ORGANISME FINANCÉ	
1.3 TITRE DU PROJET	
1.4 PÉRIODE DE FINANCEMENT	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
1.5 MONTANT OCTROYÉ	

➤ Pour la section suivante, nous estimons que l'espace alloué est suffisant pour répondre. Si vous souhaitez fournir de l'information additionnelle, merci de joindre une annexe.

SECTION 2 – BILAN ANNUEL
2.1 QUELLES SONT LES RETOMBÉES POSITIVES DU PROJET ? <i>La réponse à cette question peut se traduire par un résumé des activités/services ayant été réalisé(es) ou par une description qualitative des retombées pour la clientèle ou encore, pour l'organisme.</i>
2.2 QUEL EST LE PROFIL DES PERSONNES AYANT ÉTÉ REJOINTES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE ? <i>Selon le projet ainsi que la mission de votre organisme, il peut être pertinent de présenter le profil sociodémographique des personnes rejointes ou les difficultés rencontrées par celles-ci.</i>

2.3 AVEZ-VOUS RENCONTRÉ DES DÉFIS OU OBSTACLES EN LIEN AVEC LE PROJET OU LES SERVICES RENDUS ?

Si oui, nous sommes intéressés à en savoir davantage puisque cela nous permet de mieux comprendre votre réalité. De plus, certains enjeux sont partagés par plusieurs partenaires communautaires. Il peut donc être utile, d'un point de vue régional, de faire ressortir autant ces défis que les solutions mises en place.

SECTION 3 – DONNÉES QUANTITATIVES

3.1 PRÉSENTEZ LES DONNÉES STATISTIQUES QUI PERMETTENT DE METTRE EN VALEUR LES SERVICES RENDUS DANS LE CADRE DE VOTRE PROJET.

L'information attendue doit refléter les différents volets de service couverts par le financement octroyé. Si des données se présentent mieux à l'aide d'un tableau ou sous la forme d'un graphique, merci d'utiliser une annexe.

- Pour les deux sections suivantes, merci de vous référer aux documents de confirmation du financement, s'il y a lieu, pour valider les dépenses admissibles.

SECTION 4 – SOMMAIRE DE L'UTILISATION DU FINANCEMENT	
Nature des dépenses	Montant dépensé
TOTAL	➤ \$
SOLDE	➤ \$

SECTION 5 – DEMANDE DE REPORT DE SOMMES NON UTILISÉES	
Brève description des dépenses à autoriser	Montant à reporter
TOTAL	➤ \$
SOLDE	➤ \$

Signature de la personne ayant
complété la reddition de comptes :

Date :
